
Programme de Formation

La co-construction du projet personnalisé avec la personne et ses proches-aidants

Le projet personnalisé, pièce essentielle de la loi 2002/2 engage une action coordonnée des professionnels et de la personne accompagnée au service de son parcours et de ses besoins singuliers.

Cette démarche continue d'élaboration, de mise en œuvre, d'évaluation et d'évolution du projet personnalisé amènera les équipes à questionner et à redéfinir leurs pratiques de co-construction avec la personne, son entourage et les partenaires.

Organisation

Durée : 35 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Professionnels soignants et éducatifs intervenant en structure médico-sociale.



Objectifs pédagogiques

- Définir le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le projet personnalisé.
- Repérer les enjeux liés à la démarche du projet personnalisé.
- Co-construire le projet dans une logique d'autodétermination et de parcours coordonné.
- S'approprier des outils d'accompagnement personnalisé pour répondre aux besoins du projet.
- Repérer les rôles et places des différents acteurs autour du projet personnalisé.



Description

S'approprier le cadre de référence du projet personnalisé

- Le projet personnalisé, un outil adaptable, posant le cadre, sécurisant pour la personne accompagnée et le professionnel.
- Le cadre législatif et réglementaire, rappel des droits fondamentaux de la personne accompagnée et de leur mise en œuvre (Lois / Recommandations HAS).
- La personne et son entourage, acteurs du projet, pour une démarche participative : auto-détermination et pouvoir d'agir.

Identifier les pratiques professionnelles au service du projet personnalisé

- Les conditions indispensables à l'expression des besoins et la traduction par écrit des attentes de la personne : Par qui ? Quand ? Comment ? Avec qui ?
- L'organisation d'une démarche de co-construction du projet personnalisé centrée sur les attentes et besoins de la personne.
- Les instances de régulation à mettre en œuvre pour coordonner l'évolution du projet.

Mesurer les écarts entre le prescrit et le réel

- La rédaction des objectifs généraux et opérationnels favorisant l'évaluation du projet personnalisé.
- Les méthodes pour définir l'évaluation des actions à mener au bénéfice de la personne.
- La capitalisation et formalisation des propositions d'amélioration des pratiques d'accompagnement du projet personnalisé.



Prérequis

Aucun



Informations sur l'accessibilité

Pour tout échange ou demande de mise en confort, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse : apf.formation@apf.asso.fr



Modalités pédagogiques

La méthode pédagogique est active et participative, elle s'appuie sur des contenus théoriques (présentations, vidéos), des analyses de cas, des ateliers pratiques et des échanges entre les participants.



Moyens et supports pédagogiques

Sur le plan matériel est requise une salle spacieuse adaptée à la formation, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc.



Modalités d'évaluation et de suivi

Pendant la formation : Plusieurs évaluations seront réalisées afin de mesurer la progression de chaque participant.

A l'issue de la formation : Les participants seront invités à renseigner un questionnaire afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la formation (une synthèse sera transmise au commanditaire).